

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

14 JUIN 1997

PROJET DE DECRET

DEFINISSANT LES MISSIONS PRIORITAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET ORGANISANT LES STRUCTURES PROPRES
A LES ATTEINDRE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR M. van EYLL ET MME DUPUIS

(1) Voir Doc. n° 152 (1996-1997) nos 1 à 20.

Amendement n° 308

A l'article 9, remplacer les mots « compétences à développer, le choix des contenus d'enseignement ... apprentissage » par « des programmes d'études ».

D. van EYLL.
F. DUPUIS.